MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat : FR87ZZZ819452

Type de contrat : (nature des prestations facturées) **REPAS CANTINE SCOLAIRE**

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez **Régie Cantine de la Commune de Saint Cézaire sur Siagne** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque détenteur du compte désigné ci-dessous à débiter votre compte conformément aux instructions de Régie Cantine de St Cézaire sur Siagne..
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR87ZZZ819452

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER
Nom, prénom : Adresse : Code postal : Ville : Pays :	Nom : **REGIE CANTINE DE ST CEZAIRE S/SIAGNE** Adresse : **5 RUE DE LA REPUBLIQUE** Code postal **06530** Ville : **SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE** Pays : **FRANCE**

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER (DEBITEUR)

Nom de votre établissement bancaire :

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN) | IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Type de paiement : **Prélèvement facture cantine**

Signé à :

Le

Signature :

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par ***Régie Cantine de St Cézaire sur Siagne****. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec Régie Cantine de St Cézaire sur Siagne*

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.